

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 octobre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

**2016 DJS 174** Subvention (3 000 euros) à Nadjastream (13<sup>e</sup>).

**M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris propose une subvention à Nadjastream ;

Vu l'avis du conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement en date du 12 septembre 2016 ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>e</sup> arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 euros est attribuée à Nadjastream (182035/2016\_00481) 79, quai Panhard et Levassor (13<sup>e</sup>), pour son projet « Les nuits des Arènes ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive style and is positioned below the printed name of the Mayor of Paris.

**Anne HIDALGO**